

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2021-050

OBJET : Arrêté autorisation échafaudage Mr PENNERAS Fabrice 12 place de l'Eglise, Aunay-sur-Odon, 14260 LES MONTS D'AUNAY

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2

Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L.113-2, R.116-2 et R.141-14;

Vu le nouveau Code Pénal, notamment ses articles 131-13 et R.610-5;

Vu la demande en date du 26 avril 2021 présentée par Monsieur PENNERAS Fabrice – La Ferme de la Gare – Saint Georges d'Aunay 14260 SEULLINE sollicitant l'installation d'un échafaudage aérien occupant une surface de 30 m² au sol à l'adresse suivante :

- 12 place de l'Eglise de la Poste, Aunay-sur-Odon, 14260 LES MONTS D'AUNAY

en vue d'effectuer des travaux de couverture.

ARRÊTE

Article 1 – le pétitionnaire est autorisé à installer un échafaudage comme indiqué dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions et aux conditions spéciales suivantes :

a – la libre circulation des piétons sera impérativement maintenue et toutes précautions seront prises par le pétitionnaire.

b - l'autorisation accordée sera révoquée à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige, ou si le permissionnaire ne se conforme pas aux indications qui lui auront été imposées.

c - le pétitionnaire restera responsable de tous accidents pouvant résulter de l'exécution de ce travail.

Article 2 – la date de l'autorisation est fixée à partir du 1er mai 2021 et pour toute la durée des travaux. A l'expiration de ce délai, la voie publique devra entièrement être débarrassée de tout dépôt.

Article 3 – Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay
Monsieur le Directeur de l'agence routière de Maisoncelles Pelvey
Monsieur PENNERAS Fabrice à SEULLINE
L'Agent Surveillant de la Voie Publique

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à les Monts d'Aunay
Commune déléguée d'Aunay sur Odon, le 28 avril 2021

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

